## N° 356

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 juin 1980.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

autorisant l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur la Sécurité sociale, ensemble un Protocole annexe, signés le 9 février 1979, ainsi que l'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec, signée le 12 février 1979.

TRANSMIS PAR

### M. LE PREMIER MINISTRE

#### A

### M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvové à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prevues par le Règlement.)

L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6° législ.) 1637, 1804 et in-8° 330.

Traités et Conventions. — Canada - Sécurité sociale

## PROJET DE LOI

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur la sécurité sociale, ensemble un Protocole annexe, signés à Ottawa le 9 février 1979, ainsi que l'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale, signée à Québec le 12 février 1979 (1).

Délibéré en séance publique. à Paris, le 26 juin 1980.

Le Président,

Signé: JACOUES CHABAN-DELMAS.

<sup>(1)</sup> Voir les documents annexés au n° 1637 de l'Assemblée nationale.